

Motion présentée lors du Conseil d'Administration du 6 février 2024

### **Situation des élèves allophones nouvellement arrivés (EANA) dans le département de l'Essonne**

De nombreux dysfonctionnements ont été relevés au niveau départemental quant à l'accueil, la scolarisation, l'inclusion et l'orientation des EANA (Elèves Allophones Nouvellement Arrivés).

Une audience avec M. DELMAS, DASEN adjoint en charge de cette question au niveau départemental, a été demandée et obtenue.

Jeudi 1er Février 2024, cinq enseignantes en charge d'une UPE2A du département, accompagnées de deux délégués syndicaux, ont été reçues par M. DELMAS et Mme JUVENON-LEMAITRE, inspectrice du premier degré en charge de l'école inclusive.

Sur le problème du manque de places dans les établissements (d'après M. DELMAS, environ 200 jeunes allophones, en âge d'être scolarisés, ne le seraient pas depuis septembre 2023 du fait de manque de places en collège comme en lycée), une réponse particulièrement inquiétante a été apportée: la solution consisterait à inscrire les EANA dans les établissements **sans les rattacher administrativement** aux classes, c'est-à-dire dans un **dispositif fermé**.

Cette réponse, en plus d'être contre-productive d'un point de vue pédagogique, est contraire au droit: comme l'indique la Circulaire nationale d'octobre 2012 relative aux "Conditions d'accueil et de scolarisation des élèves nouvellement arrivés", **la principale modalité de scolarisation est l'inclusion**.

La Dipe contraint désormais des établissements du département à inscrire et accueillir des EANA de tout niveau sans inscription en classe ordinaire. Ces élèves, en collège, ne bénéficieront donc que des heures d'enseignement FLS (18h) assurées par le dispositif UPE2A. Pour les élèves de niveau 3ème (pour le collège), le travail d'orientation, déjà difficile au vu des capacités d'accueil des lycées professionnels, va devenir tout simplement impossible à réaliser. Que deviendront ces élèves à l'issue d'une année scolaire?

Cette décision ne représente pas une solution pérenne et la situation induite est inacceptable pour les élèves, leurs familles et l'ensemble de la communauté éducative en ce qu'elle entérine une rupture d'égalité entre élèves, ce qui est contraire au droit et aux textes en vigueur sur la scolarisation des EANA ainsi qu'aux valeurs de la République.

Les représentants des enseignants élus au Conseil d'Administration

Lycée Georges Brassens, EVRY-COURCOURONNES